

folklore

REVUE TRIMESTRIELLE
AUTOMNE 1955

80

REVUE FOLKLORE

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Directeur du Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Domaine de Mayrevieille
par Carcassonne

Secrétaire :

René NELLI

Conservateur du Musée des Beaux-Arts
de Carcassonne.

Directeur du Laboratoire d'Ethnographie régionale
de Toulouse.

22, rue du Palais - Carcassonne

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne

Abonnement: 100 fr. par an - Prix du numéro : 30 fr.

Adresser le montant au

“ Groupe Audois d'Études Folkloriques ”, Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

“Folklore”

Revue trimestrielle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Fondateur : le Colonel Fernand CROS-MAYREVIEILLE

Tome XIII

18^{me} Année — N° 3

AUTOMNE 1955

Folklore (18^{me} année - n° 3)

Automne 1955

SOMMAIRE

René NELLI

Note sur les mariages à temps ou à l'essai

Gaston MAUGARD

Saint Gimer, premier évêque de Carcassonne

Walter ANDERSON

Une faute d'impression inextirpable

A. DURAND-TULLOU

A propos des "royaumes" du XIII^e siècle

LA REVUE

Les Livres

Maurice NOGUÉ

Bibliographie du Folklore Audois

II^{me} Partie : Analyse Bibliographique (suite)

MATÉRIAUX et DOCUMENTS

I) Note sur les mariages à temps ou à l'essai.

Je connais peu de cas, attestés historiquement dans nos régions, de mariages à temps ou à l'essai. Dans l'Encyclopédie, à l'article *Mariage - Mariage à temps*, on peut lire : « M. de Varillas trouva dans la bibliothèque du roi, parmi les manuscrits, un contrat de mariage fait dans l'Armagnac en 1257, pour sept ans, entre deux nobles qui se réservaient la liberté de le prolonger au bout de sept années s'ils s'accommodaient l'un de l'autre, et en cas qu'au terme expiré ils se séparassent, ils partageraient par moitié les enfants mâles et femelles provenus de leur mariage, et que si le nombre s'en trouvait impair, ils tireraient au sort à qui le surnuméraire écherrait, »

De tels contrats de mariage ont dû être assez rares : il ne semble pas qu'ils soient jamais passés dans les mœurs. En réalité, les mariages à temps étaient le plus souvent des liaisons irrégulières que le mariage officiel venait sanctionner, dès qu'il naissait un enfant. Ce qui était mis à l'essai, c'était la fécondité de la fille : on l'épousait si elle était capable d'avoir des enfants ; on l'abandonnait, si elle se montrait stérile. C'est là, sans nul doute, la forme la plus ancienne de ce concubinage (*matrimonium ex usu*) auquel, à en croire Cujas, les Gascons et autres peuples voisins des Pyrénées n'avaient pas encore renoncé de son temps (1520-1590). Comme l'écrit fort justement M. Varagnac, dans beaucoup de provinces françaises une fille n'est pas déshonorée si elle a un enfant avant de se marier. « Ce petit accident prouve qu'elle n'est pas « una souma » (une mule), c'est-à-dire stérile, ce qui est une tare. Ou encore à Nervieux : c'est un signe de gloire d'avoir des enfants avant de se marier » (1).

Entendus de la sorte, on peut admettre que les mariages à l'essai — ou plutôt les concubinages à l'essai — ont été extrêmement répandus dans la société paysanne traditionnelle. Il est même probable que la liberté accordée aux filles pendant le mois de mai a coïncidé précisément avec le droit qu'elles prenaient, durant cette période, d'agréer les hommages de leurs amoureux et de se prêter à l'estimation qu'ils faisaient ainsi de leur fécondité, en tant que futurs époux. Je n'en veux pour preuve que l'étonnante statistique dressée par Creuzé de Lesser dans les années 1813-1820 pour le département de l'Hérault, d'où il ressort clairement que le mois qui fournissait le plus de naissances était celui de Janvier : il répond, quant à la concep-

(1) André Varagnac. *Civilisation traditionnelle et genres de vie*. Paris, 1948 ; p. 134.

tion, au mois de mai, lequel, cependant, était loin de fournir le plus de mariages. (Parce qu'en de nombreux cas, les garçons n'épousaient pas les filles, bien que l'essai eût été concluant) (2).

L'idéalisation poétique de ces amours libres a laissé peu d'échos dans le folklore contemporain. Il n'y a, à ma connaissance, qu'une seule chanson populaire languedocienne qui semble témoigner d'une certaine systématisation — ou d'un passage dans les mœurs — des « mariages » à l'essai du mois de mai : c'est un « chant de mai » — sans rapport avec les *calendas maias* des troubadours — recueilli à Ouveillan (Hérault) par la poétesse Clardeluno (3), où il est dit : *Aici lo mes de mai fresc e gai... cada galant canvio d'amio* (voici le mois de mai frais et gai... chaque galant change d'amie). Mais il ne faut peut-être voir là qu'un rappel du thème bien connu de l'inconstance amoureuse par lequel les garçons affirment leur supériorité sur le sexe faible...

Un de nos correspondants et amis, M. Sagot-Lesage, m'écrit à ce propos qu'il a relevé en Provence une tradition tenace selon laquelle des mariages à l'essai auraient été pratiqués il y a une centaine d'années dans les écarts de *Fontsfreges* et de *Bau d'Infer* (commune de *Bormes*, jusqu'en 1912; aujourd'hui commune du *Lavandou*, Var). Il ajoute que les habitants de ces écarts situés dans un chaînon du Massif des Maures isolé et sans communications, se trouvaient dans la nécessité de s'unir matrimonialement entre eux, et que, s'ils usaient du mariage à l'essai (en réalité, concubinage pré-nuptial), c'est qu'ils voulaient avoir la certitude de perpétuer leur descendance. Dès que l'épouse provisoire devenait mère, la situation était régularisée. Si elle était stérile, l'essai restait sans suite et n'était pas transformé en mariage véritable.

Cette interprétation est sûrement la bonne. Il n'est pas sans intérêt de noter, à l'intention des moralistes et des sociologues, que cette forme de mariage à l'essai a tendance à se répandre aujourd'hui dans toute la France. Un libertinage naïf et juvénile s'y exerce à la faveur de la « camaraderie » qui rejoint la liberté sexuelle (pré-nuptiale) des primitifs. Il demeure clandestin et passager tant qu'il n'a point porté de fruit, mais se transforme en union légitime dès que la jeune fille est enceinte. La plupart des mariages actuels — souvent précoces — sont précédés d'unions à l'essai. Et dans nos campagnes, c'est encore au mois de mai qu'on enregistre le plus de « conceptions », sinon de mariages.

René NELLI.

II) **Saint Gimer, premier évêque de Carcassonne.**

Saint Gimer passe pour avoir été le premier évêque de Carcassonne. En réalité, la date de son épiscopat est très contro-

(2) Statistique du département de l'Hérault, par Creuzé de Lesser. Montpellier, 1824; p. 188.

(3) *Cansounier del Lengadoc*. Montpellier, 1941.

versée. « L'ancienne église de Saint-Gimer, dont la façade paraît dater du xvii^e siècle, aurait été construite sur l'emplacement de sa maison paternelle (1); selon une tradition qui a pris naissance au xvi^e siècle, la famille Soulayrac prétendait descendre de celle de saint Gimer. Une légende se créa (vers le 17^e siècle ?) autour de saint Gimer et de Guillaume Soulayrac, boulanger au faubourg de la Barbacane, sur un type bien connu : fils d'un boulanger, St Gimer distribuait aux pauvres du pain qu'il prenait en cachette à son père et qu'un ange remplaçait à mesure. Une ancienne chanson, composée en l'honneur de saint Gimer, était encore très populaire au 19^e siècle. Les paroles et la musique — l'air paraît assez ancien — ont été notées par Mahul (Cartulaire de Carcassonne, V, 398).

M^{me} Benne (88 ans), de Lescale-Puivert (Aude), m'a récité deux couplets de cette chanson en 1951. Il est assez intéressant de comparer sa version à celle de Mahul. M^{me} Benne appelle Saint Gimer *darnie avesque de ciotat* (le *dernier* évêque de la Cité), alors que dans Mahul, il est le *premier*, et dans d'autres versions, le *treizième* :

San Gimer qu'es un *brave ome*,
Darnie avesque de Ciotat,
Prega Diu per la Barbacana
E per Guilhaume son ainat.

Mahul a noté : San Gimer qu'ero'n *oneste home*; une version transmise par M. Jordy (Carcassonne) porte : un *sant home*. Dans le texte de M^{me} Benne *Guilhaume Soulayrac* s'est altéré en *Guilhaume sou'n ainat* (Guilhaume, son aîné).

Ce sont là des altérations sans importance et qu'il est facile de corriger. Ce qui est plus curieux, c'est que sur cette première strophe sont venus se greffer dix vers que je crois empruntés à une prière hétérodoxe du type *barbodiou* ou *pater-petit* et, de toute façon, sans rapport direct avec Saint Gimer :

Amont, amont al campanat (campanal)
Nostre-Senhe i es colcat;
Sant Josep que le consola,
Sant Vincent que le bressola,
Sans comptar sant Bertolet
Qu'es aqui endel beret...
La pastorelha e al cluquier (cloquier)
Amb un iou dins son panhè.
Quirda, quirda, Rei-petit,
En l'honor de Jésus-Christ!

(Là-haut, là-haut, dans le clocher, — Notre-Seigneur y est couché — Saint Joseph le console — Saint Vincent le berce — sans compter Saint Bertolet — qui est là avec son bérêt — La bergère est au clocher — avec un œuf dans son panier — Crie, crie, roitelet, — en l'honneur de Jésus-Christ.)

Gaston MAUGARD.

(1) Gaston Jourdanne. Contribution au Folklore de l'Aude. Paris, 1900, page 208.

III) Une faute d'impression inextirpable.

Si nous ouvrons une édition quelconque du roman « Cinq-Mars » d'Alfred de Vigny, au chapitre XII (« La veillée »), nous y lisons la strophe que Jeanne de Belfiel prétend avoir entendue de la bouche du spectre d'Urbain Grandier, et qu'elle chante à Richelieu malade et épouvanté :

Je vais être prince d'Enfer,
Mon sceptre est un manteau de fer,
Ce sapin brûlant est mon trône,
Et ma robe est de soufre jaune;
Mais je veux t'épouser demain :
Viens, Jeanne, donne-moi la main.

Le sapin brûlant ? Eh oui, car Urbain Grandier fut brûlé sur un bûcher. La robe qui est de soufre jaune ? Eh oui, rappelez-vous seulement ce qui est dit au cinquième chapitre à l'égard de la chemise blanche qui couvrait Urbain tout entier lorsqu'on le menait à la mort : « cette sorte de robe à larges manches avait une teinte jaunâtre et portait avec elle une odeur de soufre ». Mais le *manteau de fer* ? Qu'y a-t-il de commun entre un manteau et un sceptre ? Que l'on se représente un instant Urbain Grandier en prince d'Enfer, assis sur son trône brûlant et tenant dans sa main droite, en guise de sceptre, un grand manteau de fer ! Et on réalisera tout ce qu'une telle représentation a de grotesque.

Il y a un demi-siècle, j'étudiais le français au troisième gymnase de Kazan, aux bords du Volga. Mon maître était M. Adolphe Paur, un Français sérieux et très sympathique, pour lequel j'ai conservé beaucoup d'estime et de reconnaissance. C'était d'ailleurs un personnage intéressant, car il fut le seul professeur de gymnase que j'aie eu en commun avec le fameux Lénine; c'est qu'avant de venir à Kazan, M. Paur avait, pendant de longues années, enseigné au gymnase de Simbirsk; et sa signature caractéristique figure aussi bien sous mon « attestation de maturité » (comme on l'appelait en Russie) que sous celle du père du bolchévisme. Et savez-vous qui était le directeur du gymnase de Simbirsk où M. Paur enseignait le Français au jeune Vladimir Oulyanoff, le futur Lénine ? C'était Théodore Kérinski, le père d'Alexandre Kérinski !

Nous lisons donc « Cinq-Mars », et nous arrivâmes au douzième chapitre. En lisant la chanson de Jeanne, je fus grandement choqué par l'image du manteau-sceptre. Retourné à la maison, je me mis à réfléchir, et bientôt je me souvins de la description des tourments auxquels Urbain Grandier avait été soumis au cours du cinquième chapitre :

« Je vois le bourreau qui enfonce quatre morceaux de bois entre les cordes, après que les capucins ont béni les marteaux et les clous... »

« *Deus stetit in synagoga deorum; in medio autem Deus dijudicat...* » chantèrent des voix fortes et nasillardes qui sortaient de cette petite fenêtre; elles continuèrent longtemps un plain-chant de psaumes entrecoupé par des coups de marteau,

ouvrage infernal qui marquait la mesure des chants célestes. On aurait pu se croire près de l'ancre d'un forgeron; mais les coups étaient sourds et faisaient bien sentir que l'enclume était le corps d'un homme ».

Et au douzième chapitre, Laubardemont dit au Père Joseph : « C'était bon pour vos frères de Saint-François, qui tenaient les marteaux », etc...

Je crois que ces marteaux, cet « ouvrage infernal », ont dû produire sur Jeanne de Belfiel une impression assez profonde pour qu'elle s'en souvint à côté des sapins brûlants et de la chemise teinte de soufre.

Le jour suivant, je proposai à M. Paur la conjecture que voici :

Mon sceptre est un marteau de fer.

Mon maître me répondit que lui-même il avait été choqué par l'étrange vers, mais que ce ne pouvait être une faute d'impression, puisqu'il avait consulté toutes les éditions de « Cinq-Mars » accessibles, et partout il avait trouvé le mot « manteau ». Et surtout, considérez : Jeanne de Belfiel était devenue folle; elle avait donc bien le droit de chanter du galimatias.

Oui, je le concède, elle était folle, la pauvre Jeanne; mais je ne crois pas qu'elle ait été aussi folle que tous les éditeurs du célèbre roman, qui reproduisent ledit galimatias d'édition en édition, sans y trouver rien de choquant.

Walter ANDERSON.

Ancien Professeur aux Universités
de Kazan (Ukraine), de Dorpat (Estonie).
Actuellement Professeur à l'Université
de Kiel (Allemagne).

IV) A propos des « royaumes » du XVIII^e siècle.

Il était de coutume dans le ressort du parlement de Toulouse, que les boulangers offrissent à leur clientèle attitrée, un gâteau à l'occasion de la fête des Rois. Ce gâteau était appelé un « royaume ». En 1770 les boulangers de la ville du Vigan (Gard) résolurent d'en finir avec une tradition qu'ils jugeaient trop onéreuse. La corporation était d'ailleurs assez turbulente à l'époque et avait fréquemment maille à partir avec les autorités locales ainsi que le prouvent maintes contraventions.

Des archives communales du Vigan aimablement communiquées par le secrétaire général, M. Pierre Gorlier, nous avons extrait ce qui suit au sujet des « royaumes ».

REGISTRE DES JUGEMENTS ET ORDONNANCES
DE POLICE DE LA VILLE DU VIGAN
DE 1692 A 1783

Folio 345 - Acte 45.

« Du troisième janvier mil sept cent septante sept à dix heures du matin dans la salle de l'hôtel de ville du Vigan, par-devant nous Jacques Louis Aguze seigneur de la Valette, Lasalle

et autres lieux, premier consul maire, Jean Barral et François Ribaud second et troisièmes consuls modernes et lieutenants généraux de police de lad. ville du Vigan.

A comparu M^e Arman procureur du roy de l'hotel de ville et de police qui nous a exposé que l'usage de tout le tems a été que les boulangers de cette ville ont fait de gâteaux appellés vulgairement royaumes à la fete des rois et en ont porté un la veille à chacune de leurs pratiques cest a dire aux particuliers qui prennent pendant l'année le pain chez eux lesquels particuliers donnent une etraîne arbitraire a leurs garçons, que le même usage a été aussy de tout le tems observé dans les villes principales et dans les gros lieux de la province notemment à Montpellier puisque par les reglemens de police de lad. ville page 137 il est enjoint aux maitres boulangers de faire de gâteaux à la fête des rois ce qui est conforme aux arrets rendus par le parlement de Toulouse, que cependant il y a environ sept à huit ans que certains boulangers de cette ville dans un esprit de caprice et d'indépendance se vanterent qu'ils n'en feroient point a la fete des Rois, que cela ayant été raporté à M. Finiel procureur du roy de justice qui exerceoit pour lors la police il les manda d'avant luy que leur ayant déclaré que s'ils persistoient dans leur refus et dans leur dessein d'intervertir cet usage ancien et jamais interrompu il allait rendre contre eux une ordonnance de police pour les y contraindre et prononcer contre eux des amendes et telles autres peines qu'il echerroit ils promirent de suivre exactement le même usage de sorte que leur priere il ne fut point rendu d'ordonnance, que depuis cette époque conformement a cet usage et aux reglemens de police. Ils avoient fait et porte annuellement a leurs pratiques de gâteaux a la veille de chaque fete de Rois qu'il a été néanmoins instruit que depuis quelques jours les boulangers de cette ville au nombre de dix scavoit Vergnes, Reboul, Vellas, Journet, Caladon, Trial, Cadenat, Maurin, Reboul et Gay se sont assemblés chez led. Vergnes qu'ils ont arrêté et donné entr'eux leur parole par un esprit de mutinerie sans exemple de ne plus faire ny porter a l'avenir a leurs pratiques de gâteaux a la fête des Rois, que pour la surreté de leur parole, ils ont consigné entre les mains d'un d'entr'eux un louis dor de vingt quatre livres chacun et convenu que celluy ou ceux qui en contreviendroient avec pareil concordat perdroit son louis dor qui tourneroit au profit des autres pour sen regaler entr'eux, que cela a obligé led. M^e Arman de sinformer dud. Reboul et de la veuve Trial mère du susdit sil étoit vray que tous les boulangers eussent fait un pareil arrêté qu'ils luy ont répondu qu'il avoit été résolu entr'eux de ne plus faire et porter de gâteaux a cette fete prochaine de Rois ny a l'avenir et qu'ils n'en feroient point aquoy ils ont persisté quelques représentations qu'il leur ait fait, en cet état et comme un pareil refus de la part des boulangers est une contravention visible a un usage constamment suivy et qui a aquis force de loy aux reglemens de police et aux arrets du parlement de Toulouse, led. M^e Arman requiert que les boulangers soient mandés devant nous pour être ouïs sur les faits cy

dessus, pour sur leur reponce être pris telle conclusion quil appartient et a signé. » Arman P^r du Roy.

A la réquisition de M^e Arman, le maire du Vigan fait comparaître les boulangers et leur donne lecture de l'exposé qui précède. Tous affirment n'avoir pas fait de consigne d'argent mais être bien résolus à ne plus porter gratuitement le gâteau des Rois à leurs pratiques. Si les clients en veulent ils viendront les chercher à la boutique et devront les payer. Conformément à l'usage traditionnel les boulangers sont sommés de porter le gâteau de même poids et grandeur et qualité et à titre gracieux. En cas de refus ils seront condamnés la première fois à cinquante livres d'amende et en cas de récidive elle sera augmentée. Contraints de se soumettre, les boulangers cherchent à gagner du temps et demandent au maire de leur accorder le mois de janvier comme délai car ils ne disposent ni des œufs ni du beurre nécessaires. Après délibération il leur est accordé une quinzaine pour fabriquer et distribuer les « royaumes ». Ce délai est bien entendu octroyé à titre exceptionnel car ils pourraient s'en prévaloir et essayer de se soustraire à la coutume.

Les boulangers viganais du xviii^e siècle étaient d'ailleurs assez peu respectueux des traditions puisque déjà en 1734, Pierre de Ginestous, seigneur d'Argentières, Rogues, Madières et autres lieux, lieutenant général de police du Vigan, passant à 1 heure de l'après-midi le jour de la fête des Rois devant la boutique de Jacques Argeliers avait « entendu dans sa boutique qu'y est au res de chausse de la rue qu'on passoit de farine dans un moulin a soye et trouvé dans la rue et au devant de sa boutique, trois fais de bois quil auroit du enfermer dans sa boutique a pareil jour... » Cela valut à Jacques Argeliers une amende de deux livres dix sols a verser au bureau des pauvres (Folio 237. Acte non numéroté.)

A. DURAND TULLOU.

LES LIVRES

Gaston MAUGARD : **Contes des Pyrénées**. Editions Erasme, Paris, 1955.

Dans le n° 76 de « *Folklore* » (automne 1954) René Nelli analysait les premiers ouvrages édités dans la collection « Contes merveilleux des Provinces de France » et annonçait la prochaine parution des « Contes des Pyrénées » de Gaston Maugard (1). Le livre de notre ami est sorti des presses en juillet 1955 et de nombreux articles élogieux lui ont été consacrés. Sa présentation est impeccable : typographie agréable, beau papier à grandes marges et surtout magnifiques illustrations de Max Savy.

Gaston Maugard nous donne une partie de la moisson qu'il a faite dans les « Camps » de Puivert et dans quelques villages du Pays de Sault. Il avait commencé ses recherches, dit-il dans son introduction, à l'ombre de la première équipe de « *Folklore-Aude* », pendant l'hiver 1937-38. Les « Contes des Pyrénées » honorent l'écrivain et la revue qui accueillit ses premiers essais de folkloriste. Nous y trouvons trente récits, présentés par une belle préface de Raymond Escholier et classés en quatre grandes catégories : le merveilleux antique, le magique christianisé, les contes facétieux, le bestiaire. Regrettons seulement qu'ils n'aient pu être publiés en langue d'oc et accompagnés de leur traduction. Il est vrai que Maugard a émaillé son texte de nombreuses expressions dialectales et qu'il a reproduit le conte de Sainte Germaine dans les deux langues. Ceci dit, je répète ce que j'ai déjà écrit ailleurs : l'expression classique « traduttore, traditore » ne peut être appliquée à Maugard qui a fait vraiment œuvre scientifique, restituant le récit dans toute sa vérité et sa saveur, ce qui n'en exclut pas, bien au contraire, le pittoresque et la valeur littéraire.

Le peintre Max Savy (1) a, pour notre enchantement, illustré le livre; il l'a fait avec abondance et, pour ne pas donner un démenti au titre, « merveilleusement ». Toujours en harmonie avec le texte, riches dans le détail et par la couleur, ces « belles images » complètent parfaitement l'ouvrage.

U. GIBERT.

(1) Gaston Maugard et Max Savy sont des collaborateurs de *Folklore*. Voir en particulier les n° 22, 46, 59, 64, 67.

BIBLIOGRAPHIE DU FOLKLORE AUDOIS (1)

II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE (suite)

B. - LA COMMUNAUTÉ (2)

1° - Vie Citadine

- 1620 **Bouges.** — *Histoire de Carcassonne* — p. 416 — contestation sur le « rang » entre les Consuls de la Ville et ceux de la Cité (survenue en 1598, lors des funérailles de la femme de Philippe de Roux, Juge-Mage).
- 1621 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 15 — à Carcassonne au XIX^e s. rivalités entre les jeunes gens des quartiers de St-Michel et ceux de St-Vincent — p. 150 — à Carcassonne, anciennes rivalités de quartiers entre la Cité (ville haute) et la Ville Basse.
- 1622 **N...** — *Types Languedociens. Le Bourgeois de Carcassonne* — son caractère — description de sa vie — ses distractions — anecdotes — dans journal « L'Echo de Carcassonne » — 10-19 Juillet 1931.
- 1623 **Lebrau.** — *Images de l'Aude* — p. 13 sq. — aspects de la vie à Carcassonne avant 1914.
- 1624 **Sarraut** (Omer). — *Elections Sénatoriales de 1885* — épisodes des luttes politiques dans l'Aude.
- 1625 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 49 — anciennes rivalités de quartiers entre « Bourg » et « Cité » à Narbonne.
- 1626 **Trouvé.** — *Description Aude* — p. 389 — la « bataillo » à Narbonne — rivalités entre les habitants du bourg et ceux de la cité.

(1) Voir N^{os} 38 à 79.

(2) Ce chapitre termine notre « Bibliographie du Folklore Audois ». Il comprend : 1^o Vie Citadine, 2^o Vie Villageoise, Annexe : Foires et Marchés, 3^o La Politesse, 4^o Sobriquets et Surnoms, Moqueries, 5^o Associations.

À la fin paraîtront, pour faciliter les recherches : Table des noms d'Auteurs — Table Onomastique des Lieux — Index Général.

- 1627 **Caillard.** — *Mœurs, Usages, Habitudes, Coutumes et Fêtes Publiques de la Ville de Narbonne* — C. A. N. 1910 — 1° s. p. 150 sq. — batailles, avant la Révolution, entre les deux quartiers de la ville, bourg et cité.
- 1628 **Bichambis.** — *Narbonne* — p. 513 sq. — rivalités de quartiers : bourg et cité.
- 1629 **Tissier (J.).** — *L'Élection Consulaire de 1703 à Narbonne* — C.A.N. 1911 — 1° sem. p. 409 sq. — satire dialoguée en dialecte narbonnais.
- 1630 **Martin (Joseph de).** — *Essai sur narbonne* — p. 153 sq. — des habitants au physique et au moral.
- 1631 **Arraou.** — *Pomponius* — épisodes de la vie narbonnaise pendant la guerre de 1914-1918.
- 1632 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 50 — à Limoux anciennes rivalités de quartiers entre la « Ville » et l'« Aragou » (petite ville) — annonce burlesque faite dans les rues de la « Ville » à l'adresse des habitants de l'« Aragou » par un individu costumé en erieur public (suit texte languedocien).
- 1633 **Rivals.** — *La Poussière du Chemin.* — p. 4 sq. — aspects de la vie à Limoux à la fin du XIX^e siècle.
- 1634 **Dufaur.** — *En Lauragais* — p. 177 sq. — la petite ville — la vie des habitants (époque contemporaine).
- 1635 **Sarraute.** — *Philippe* — aspects de la vie à Castelnaudary (époque contemporaine).

2° - Vie Villageoise

- 1636 **Gayla (D^r Paul).** — *Extraits du Livre de Raison d'un Bourgeois de Capendu* — S.A.S.C. 3° s. — t. VI. 1945. — p. 290 sq. — détails sur la vie à Capendu (fin XVII^e s. à 1750).
- 1637 **Cunnac (Chanoine).** — *Une Election Municipale il y a trois siècles* — déroulement de l'élection faite à Pépieux le 1^{er} avril 1638 — prestation de serment des consuls — le viguier leur remet les objets suivants... « les clefs des portes dudit lieu au nombre de cinq, la marque en une croix de fer pour marquer les mesures et le cachet du lieu, pour le tout tenir en titre précaire et le rendre quand ils en seront requis. »
- 1638 **Cunnac (Chanoine J.).** — *Le Marché Noir à Pépieux sous la Convention* — S.A.S.C. 3° s. — t. VI. 1945 — p. 270 sq. divers prix des denrées et des salaires à Pépieux en 1793-1794 — incidents survenus chez les habitants.
- 1639 **Cunnac (Chanoine J.).** — *Une Messe à Pépieux sous la Terreur* — S.A.S.C. 3° s. — t. VI. 1945 — p. 251 sq. — démêlés entre l'« agent national » et le curé de Pépieux

- au cours de la célébration d'une messe (le 28 Thermidor an II).
- 1640 **David.** — *La Montagne Noire* — p. 159 sq. — la vie rurale — ses caractères.
- 1641 **Astruc.** — *Termes* — p. 111 sq. — la vie rurale au XIX^e s. — modes d'éclairage dans les maisons — de nombreuses familles possédaient un troupeau de brebis, et dans chaque troupeau se trouvait la « brebis de l'Eglise » dont le revenu laine et agneaux, appartenait à la fabrique et servait pour le culte.
- 1642 **Vié.** — *Histoire Locale à Vignevieille* — p. 14 sq. — épisodes sur les élections de 1902.
- 1643 **Alibert (Louis) - Camarasa.** — *Une veillée à Montazels au siècle dernier : le « Velhadou »* — F.A. n° 2 — avril 1938 — p. 27-28 (texte languedocien avec glossaire).
- 1644 **Maugard (Gaston).** — *Notes sur les coutumes de la Jeunesse à Puivert* — F.A. n° 64 — automne 1951 — p. 45 sq. — aspects de la vie à Puivert au début du XX^e s.
- 1645 **Sicard (G.).** — *Excursion dans la Haute-Vallée de l'Aude* — S.E.S.A. t. XVII. 1906 — p. 133-134 — description des événements survenus dans le village de Counozouls pendant l'hiver 1903-1904 — à la suite d'une vente de forêts, des procès s'engagèrent entre le nouvel acquéreur et les habitants du village. Ces derniers, finalement condamnés, se mirent en état de révolte pendant trois mois... « Counozouls refusa de payer les impôts ainsi que les amendes du procès. Des armes et des munitions furent achetées, le village fut gardé comme une forteresse et, pendant un certain temps, nul étranger, nul fonctionnaire, même le Préfet, ne pouvait avoir accès à Counozouls. Dès que quelqu'un se présentait en vue du village, des hommes armés venaient à sa rencontre et rares étaient ceux qui, considérés comme non hostiles, pouvaient y pénétrer. Des reporters, envoyés par les grands journaux de Paris, vinrent même à cette époque, attirés par l'étrangeté du fait, et des colonnes entières de ces feuilles lues partout étaient consacrées aux incidents de la révolte de Counozouls ».
- 1646 **Gibert.** — *Notes Historiques sur Lauraguel* — p. 22 sq. — la vie communale à la fin du XVIII^e s. — mode d'élection des conseillers politiques — la vie communale sous la Révolution et au cours du XIX^e s. — détail des dépenses faites le 14 juillet 1880, à l'occasion de la « première fête nationale » — événements viticoles du 9 Juin 1907... « Marcellin Albert et le D^r Ferroul ont mobilisé à Montpellier les fils de la Terre d'Oc pour une manifestation suprême. Près d'un million d'hommes défilèrent dans la vieille cité de Pierre d'Aragon. Dans cet immense cortège, plus de trente vigneron de Lauraguel représentaient notre petit coin du Razès, ils étaient groupés autour d'un grand panneau portant un loup goguenard tondant un mouton qui

- bêle, avec les inscriptions suivantes : « L'impôt et le vigneron — Cridès pas tant t'ai pas encaro mangeat » (Ne crie pas autant, je ne t'ai pas encore mangé).
- 1647 **Parizet.** — *Economie Lauragais* — p. 88 sq. — les deux classes d'ouvriers ruraux : maîtres-valets et journaliers ne se mêlent pas — groupes distincts dans les réunions publiques — bals distincts à la fête du village.
- 1648 **Dufaur.** — *En Lauragais* — p. 67 sq. — une journée villageoise — description des divers travaux et occupations des villageois.
- 1649 **N...** — *Types Languedociens. Le Paysan Narbonnais* — description de la vie du paysan narbonnais — son caractère — ses occupations — ses distractions — dans journal « L'Echo de Carcassonne » — 6-10 Juillet 1931.
- 1650 **Cayla.** — *Essai sur la Vie des Populations Rurales à Ginestas et dans ses environs au début du XVI^e s. (1519-1536)* — considérations géographiques et démographiques — formes de la vie communale — l'économie rurale — la condition des biens — mutation des biens : aliénations et délaissements — les testaments — mariages et pactes sociaux — compromis et accommodements — la vie religieuse (études extraites d'archives notariales).
- 1651 **Vergues.** — *Chroniques Agricoles 1928* — p. 83 sq. — veillées d'hiver dans les villages narbonnais — description.
- 1652 **Régné.** — *Le Livre de Raison d'un Bourgeois d'Armissan dans le premier tiers du XVIII^e s.* — détails sur la vie dans le village d'Armissan — l'agriculteur — l'homme d'affaires — l'homme public — faits divers. (extr. C.A.N. 1913 — p. 436 sq.)
- 1653 **Cayla (D^r P.).** — *Parchemins et Liasses. Village d'Ouveillan aux siècles derniers* — vie des habitants au XIX^e s. — rappel de l'ancien cimetière dont l'emplacement sert de salle de bal. (dans Almanach d'Ouveillan, 1912 — p. 15 sq.)
- 1654 **Yché.** — *Etude sur Gruissan* — p. 115 sq. — vie à Gruissan au XIX^e s. — diverses occupations des habitants — description des vêtements portés par les pêcheurs et cultivateurs — le « caban » manteau de bure à capuchon — vêtements et coiffures des femmes — (extr. C.A.N. 1916 — 2^e sem. — p. 151 sq.)
- 1655 **Lebrau.** — *Images de l'Aude* — p. 33 sq. — la vie à Gruissan (époque contemporaine.)
- 1656 **Sire.** — *Le Clamadou* — vie des pêcheurs à l'île de la Nadière, sur l'étang de Bages (époque contemporaine.)

Annexe : FOIRES ET MARCHÉS

- 1657 **Mahul.** — *Cartulaire* — t. V. — p. 311 — en 1158 le vicomte Roger confirme aux habitants de Carcassonne les

- deux foires que son oncle Roger, vicomte de Béziers leur avait accordées (acte en latin) (1).
- 1658 **Pébernard**. — *Histoire de Conques* — p. 126 — foires à Conques — leurs origines (extr. S.A.S.C. t. IX. 1898. même paginat.)
- 1659 **Hyvert** (Roger). — *La situation financière du diocèse de St-Papoul à la fin du XIV^e s.* — S.A.S.C. t. VI — 3^e s. 1945 — foires à Castelnaudary à la fin du XIV^e s.
- 1660 **Estaunié** (Edouard). — *Un jour de marché à Belpèch* — description dans journal « L'Aude à Toulouse » — 3^e année — n^o 34 — octobre 1929.
- 1661 **Dufaur**. — *En Lauraguais* — p. 113 sq. — un jour de foire. — marché — ventes — distractions.
- 1662 **Pont**. — *Histoire de Kercorb* — p. 147 sq. — foire de Ste Cécile tenue à Rivel le 23 novembre — ses origines — son aspect général.
- 1663 **N...** — *Le Marché à Narbonne* — création du marché de Narbonne le 5 avril 1735 — texte de l'arrêt royal qui établit un « marché le jeudy de chaque semaine » — dans journal « Le Courrier de l'Aude » — 5 avril 1928.

3^o - La Politesse

- 1664 **Nelli** (René). — *Folklore Linguistique* — F.A. n^o 30 — printemps 1943 — p. 10-11 — ... « le Folklore, en tant qu'il cherche à préciser les rapports qu'entretient le langage avec les intentions inconscientes, immuables et traditionnelles de celui qui le parle, peut prendre le nom de Folklore linguistique. Examiner la langue populaire sous cet angle ne viserait à rien moins qu'à retrouver sous la syntaxe paysanne, sous les tours familiers, sous les inflexions de convenance ou de politesse, l'esprit même des hommes d'Oc... Je me souviens qu'à une certaine époque de ma vie, j'étais astreint à prendre l'autobus de Castelnaudary et je m'intéressais fort à la manière dont les vieilles paysannes qui montaient en cours de route demandaient leur billet au chauffeur. Là où le Français du Nord dit simplement et d'un ton un peu sec, en mettant l'accent-de-phrase sur la dernière syllabe du dernier mot : Donnez-moi un billet pour la Leude, la plupart de ces braves femmes disaient : Alabetz, anèm, me lo baillatz aquel bilhet per la Lèudo. (Alors, allons, vous me le donnez, ce billet pour la Leude...) montrant clairement, par là, que ce qui était primitif dans leur inconscient,

(1) ... « deux foires... l'une partant du jour des Rameaux jusqu'au dimanche de Quasimodo (*Pascheta*). l'autre huit jours avant la Toussaint jusqu'au 8 Novembre ».

c'était la volonté de ne pas dire trop vite ce qu'elles avaient à dire. Il s'agissait de perdre du temps. Et cette perte de temps, si j'ose m'exprimer ainsi, se traduit par des mesures pour rien, par des blancs, mais aussi par un rythme. Puisqu'il ne faut pas se hâter de prononcer le fatidique « billet pour la Leude », ce sont des mots insignifiants, les premiers venus, qui vont meubler ce temps d'hésitation sacrée. Chez les femmes, ces mots sont souvent empruntés au vocabulaire religieux, « Pietat, Moun Diu », et ils ont perdu leur sens mystique. Chez les hommes, ce sont les jurons. Et ils ont, eux, perdu leur sens blasphématoire. Mais pourquoi la conscience collective s'impose-t-elle ces rythmes syntaxiques, ces coupes, ces « metres » ? L'explication n'est pas aisée. On retombe tout de suite sur l'hypothèse qu'il s'agit là d'une sorte de conception primitive de la politesse. Il faut éviter à tout prix les phrases d'allure agressive. On respecte infiniment celui à qui on parle. Il ne faut pas avoir l'air de questionner, de demander. On veut peut-être montrer que rien n'a d'importance. « Je vais à la Leude, vous savez, mais je resterais aussi bien chez moi »...

Il est un autre cas où l'on observerait mieux encore cette tradition qui se résout en artifice de langage. C'est celui où il s'agit de « rompre le silence ». Pour le méridional, le silence est hostilité. Il faut absolument que l'homme que vous croisez sur la route ou qui attend, avec vous, vous parle. Vous n'êtes pas son ennemi, n'est-ce pas ? Et les mots adventices, fantômes, de jouer aussitôt : marque de politesse. J'ai vu, à ce propos, des Français du Nord, commettre d'énormes contre-sens sur nos méridionaux. Ils sont bavards, disent-ils. Non, ils font preuve en vous parlant, sans en avoir envie, d'une politesse plus près de ses origines magiques, voilà tout. Et c'est une politesse très différente de celle des gens du monde que celle de ces hommes simples qui trouvent qu'une phrase trop brève, accentuée méchamment sur la dernière syllabe, à la mode française, ne saurait être autre chose qu'une sorte d'injure atténuée. Cette politesse au lieu de disparaître comme l'autre dans le langage courtois, elle se maintient dans la langue parlée et en dirige l'économie secrète »...

- 1665 **Cros-Mayrevieille** (F.). — *Chronique des Délégués* — F.A. n° 12 — février 1939 — p. 49 — formule de salut à l'« ange gardien » — « ... il nous souvient d'une formule employée il y a un demi siècle, dans la campagne carcassonnaise et que M. le Chanoine Sabarthès a également entendu dans la plaine de Bram : « Adioussias, Moussu é la coumpagno » (Bonjour, Monsieur et la compagnie). Elle était d'usage courant en Minervois, il y a 30 ou 40 ans (Laurent Mathieu)... M. l'Abbé Boyer-Mas a fait connaître que cette formule sous la forme : Adioussias, brabé home é la coumpagno » est en usage encore dans le Lauragais.

Il ne serait pas sans intérêt de noter les survivances d'une formule de salut qui s'adresse à l'Ange gardien... »

- 1666 **Pont.** — *Histoire de Kercorb* — p. 98 — origine du souhait « Dieu vous bénisse », en cas d'éternuement — lors de la peste noire en 1348, les malades mouraient en éternuant... « aussi, au moindre baillement, s'empressait-on de leur crier cette phrase ».
- 1667 **Anglade.** — *Notes Languedociennes* — p. 3 sq. — formules de politesse employées dans les réponses à Lézignan (extr. R.L.R. t. XLIII. Janv.-fév. 1900 — p. 58 sq.).

4° - Surnoms et Sobriquets - Moqueries

- 1668 **Sire** (P.M.). — *Les Surnoms et la Vie du Groupe* — F.A. n° 34 — printemps 1944 — p. 83 sq.
- 1669 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 29 sq. — sobriquets donnés aux habitants de diverses communes audoises.
- 1670 **N...** — *Documentation. Blasonnage* — F.A. n° 11 — Janvier 1939 — p. 24 sq. — dictons et sobriquets en usage dans les pays d'Aude.
- 1671 **Gardel** (Mlle C.). — *Réponse au questionnaire sur la géographie folklorique de l'Aude* — F.A. n° 7 — septembre 1938 — p. 115 — surnoms de quelques villages audois.
- 1672 **Gibert** (Urbain). — *Notes relatives à la géographie folklorique* — F.A. n° 12 — février 1939 — p. 52 — surnoms de quelques villages audois et sobriquets donnés aux habitants.
- 1673 **Michel** (Louis). — *Quelques Sobriquets de l'Aude* — dans « Annales de l'Institut d'Etudes Occitanes » — fasc. n° 1 1948 — p. 70 sq. — classement d'après : particularités physiques — particularités morales — origine géographique — métier — prononciation enfantine — prononciation et tics verbaux — nom propre — origine diverse.
- 1674 **Féraud** (Henri) - **Sire** (Pierre et Maria). — *Folklore de la Cité de Carcassonne* — F.A. n° 29 — décembre 1942 — p. 178 sq. — les sobriquets donnés aux habitants de la Cité (xix^e s.)
- 1675 **Cunnac** (Chanoine). — *Les Surnoms et Sobriquets à Pépieux vers 1880* — S.A.S.C. 3^e s. — t. VI. 1945 — p. 225 sq. — classement d'après les : diminutifs — noms du mari féminisés — survivances de noms d'aïeux disparus — lieux d'origine — professions — souvenirs anecdotiques — sobriquets sur un défaut physique — noms déformés — sobriquets par rapprochements métaphoriques — noms historiques — noms fantaisistes — noms baroques.

- 1676 **Buzairies.** — *Notice sur Villebazy* — p. 58 sq. — surnoms chez les habitants classés d'après les : activités agricoles — industrielles — noms du village d'où était sortie la famille.
- 1677 **Yché.** — *Etude sur Gruissan* — p. 127-128 — ... « les Gruissanais se mariaient généralement entre eux, entre cousins et comme il est constaté dans une délibération « rares étaient les unions qui pouvaient se célébrer sans dispense d'église ». Par suite les noms patronymiques se renouvelaient rarement et nombreux étaient les habitants aux mêmes noms et prénoms — Aussi usait-on de sobriquets satiriques ou gaulois... (suit liste des surnoms d'après un acte de 1820) (extr. C.A.N. 1916 — 2° sem. — p. 162-163).
- 1678 **Narbonne** (Isabelle) - **Bourjade** (H.P.) - **Carbonel** (A.) - **Sire** (P.) - **Vals** (F.). — *La Pêche sur le littoral audois* — F.A. n° 24 — octobre 1941 — p. 233 — usage des surnoms parmi les pêcheurs — énumération des surnoms recueillis à Leucate et à Gruissan.
- 1679 **Blanquier.** — *Monographie de Rivel* — p. 7 — ... « la bonne réputation de ses comportes (*semals*) a fait surnommer le village : Rivel-de-las-Semals. »
- 1680 **Salvat** (Abbé). — *Contribution au vocabulaire occitan* — p. 2 — origine du surnom de : Rivel de las semals — (extr. G.S. n° 57 — Janv.-Fév. 1929 — p. 4.)
- 1681 **Baichère** (Abbé). — *Etat des Eglises de l'Aude* — S.A.S.C. t. IX — 2° s. 1913 — p. 37 (note) — ... « le lieu de Ville-sisclé s'appelait vulgairement : *La Motte de Bram*, et quelquefois par dérision : *le pays des chots*.

MOQUERIES

- 1682 **Jourdanne.** — *Contribution Folklore Aude* — p. 10 — ... « à Castelnaudary, la fête du *Courre-Vase* qui s'est perpétuée jusqu'en 1870. Elle avait lieu le jour du mardi-gras. On promenait sur un âne un mannequin de paille que l'on brûlait le lendemain sur la place. Mais avant de le livrer aux flammes, on lui chantait une chanson languedocienne, composée pour la circonstance et dans laquelle était rapportée la dernière aventure galante de l'année (enlèvement, adultère). Le mannequin était censé représenter le héros de l'aventure, mais au xvii^e s., c'était le héros lui-même et sa compagne qui prenaient place sur l'âne... la comparution personnelle du patient ne devait pas être toujours volontaire, de là des désordres. C'est ce qui amena le Parlement de Toulouse à interdire cette fête par son arrêt de 1681. Cette prohibition fut vaine, puisque la fête persista longtemps... mais le mannequin de paille remplaça le patient d'autrefois... » — p. 12 — à Pezens, la *fête de l'âne* a lieu dans la soirée du mardi-gras. Les jeunes mariés des années précédentes, accompagnés d'un âne, s'arrêtent devant la porte d'un jeune marié de l'année et chantent les paroles suivantes (suit texte chanson). A

l'appel de son nom, le jeune marié doit sortir, on lui barbouille la figure de noir de fumée, on lui met entre les mains une perche terminée par deux cornes et on l'assied sur l'âne, la tête tournée vers la queue — à Maquens, *la fête des Hommes*. Le plus jeune marié de l'année, monté sur un âne, suit deux célibataires dont un tient une canne terminée par deux cornes de bœuf et l'autre un immense gâteau rond et plat... on présente les cornes à baiser aux femmes du village — p. 13 — à Caux-et-Sauzens, fête de la *côte montée* — le jour de la fête locale, pendant le bal l'orchestre jouait un air spécial. Aussitôt commençait dans les rues du village une farandole qui se continuait jusqu'au bas d'une côte. Chaque danseur hissait sa danseuse sur ses épaules et montait la côte. Il y avait des espiègleries, des chutes plus ou moins voulues... — p. 8 — à Narbonne, on célébra jusqu'en 1820, la fête du *Baisement des Cornes*. Le jour du mercredi des Cendres on tendait, dans la rue du Pont, une corde à laquelle était suspendue une paire de cornes. On obligeait les hommes et les femmes mariées à s'agenouiller sur un coussinet et à baiser les cornes.

- 1683 **Trouvé.** — *Description Aude* — p. 388-389 — à Castelnaudary description du *courre Vâne* — ses origines.
- 1684 **Vergues.** — *Chroniques Agricoles 1932* — p. 5 sq. — à Castelnaudary, fête du « courre a l'asé ».
- 1685 **Birat.** — *Poésies Narbonnaises* — t. II — p. 508 — à Narbonne fête du « baisement des cornes » (interdite en 1820).
- 1686 **Caillard** (René). — *Mœurs, usages, habitudes, coutumes et fêtes publiques de la Ville de Narbonne* — C.A.N. 1910 — p. 140 — le « baisement des cornes » — description de la fête.
- 1687 **Sabarthès** (Etienne). — *Le Jugement des « vierges-folles » à Carcassonne-Cité* — F.A. n° 23 — juillet 1941 — p. 181 sq. — ...« jusqu'en 1890, les jeunes gens de la Cité de Carcassonne avaient coutume, dans le temps de carnaval, de se constituer en une sorte de tribunal burlesque, chargé de juger les personnes qui avaient blessé la morale publique... on instruisait le procès des jeunes filles dévergondées... on composait pour elles une chanson satirique... on se rendait en cortège devant la maison de la « vierge folle », on rendait le jugement et l'on chantait la chanson vengeresse » (suivent textes des chansons).
- 1688 **Maffre** (Joseph). — *Le « tour des cornes » à Rouffiac-d'Aude* — F.A. n° 23 — Juillet 1941 — p. 181 — fête se déroulant le 1^{er} dimanche de février — les nouveaux mariés de l'année montent sur un âne, s'ils sont trop nombreux, ils prennent place dans une voiture tirée par l'âne — devant marche un jeune homme masqué qui élève une perche terminée par deux cornes — toutes les femmes doivent « baiser les cornes » — si le « novi » (le jeune marié) ne voulait pas monter sur l'âne ou sur la charrette, il devait subir le « charivari » pendant plus d'un mois.

- 1689 **Vals** (F.). — *Le « Charivari » à Leucate* — F.A. n° 23 — Juillet 1941 — p. 180 — lorsqu'une jeune fille de Leucate se marie avec un jeune homme étranger au village, les autres jeunes gens le menacent d'un « charivari ». La veille du mariage, le fiancé doit verser une somme de 50 à 100 francs, sinon la jeunesse se réunit le soir de la noce devant la porte des jeunes mariés, et organise un « charivari » qui dure une grande partie de la nuit.
- 1690 **Maugard** (Gaston). — *Notes sur les coutumes de la Jeunesse à Puivert* — F.A. 64 — automne 1951 — p. 45 sq. — ...« le « Tchirbilhi » ou charivari a lieu lors du mariage d'un veuf ou d'une veuve. Les deux derniers se sont déroulés en 1944 et 1946 (description)... » (1).
- 1691 **Jourdanne**. — *Contribution Folklore Aude* — p. 99 sq. — Chansons Politiques — énumération des chansons satiriques en langue d'oc (paroles) depuis 1788 jusqu'en 1871 — allusion aux événements politiques audois.
- 1692 **Jourdanne**. — *Contribution Folklore Aude* — p. 45-46 — Formules de Conversation — formules familières en languedocien exprimées dans les divers pays audois — ...« un vieil instituteur nous racontait qu'il reconnaissait à leur juron familier les gens de certains villages où il avait habité (suivent les exemples)... C'est ce même instituteur qui se chargeait de savoir à quelle région appartenait un individu, rien qu'en lui entendant prononcer le juron : *Bietaze !* »...
- 1693 **Lambert**. — *Chants Populaires Languedoc* — t. I — p. 161 — « Las Filhos de Cussac — Quand plaou — Las filhos de Cussac — Se destapoun lou tioul — per s'amaga lou cap » (Les Filles de Cuxac-d'Aude — Quand il pleut — les filles de Cuxac — se découvrent le c.. — pour se couvrir la tête — c'est-à-dire qu'elles relèvent leur jupon pour se couvrir la tête.) (2).
- 1694 **Boyer** (Dr Charles). — *Sur un Jeton en argent* — S.A.S.C. 3° s. — t. V. — 1944 — p. 220 — ...« encore aujourd'hui les habitants de Leucate, comparant leur village à celui

(1) Voir d'autres faits de « moquerie populaire » dans la même étude déjà citée. N° 1588.

(2) On rencontrera d'autres exemples de « surnoms et moqueries » dans les faits déjà notés. N° 745. ALIBERT : *Les Proverbes Géographiques de l'Aude*. F. A. Septemb. 1938. p. 106 sq. — N° 760. JOURDANNE. *Contribution Folklore Aude*. p. 27. proverbes géographique. N° 769. PÉBERNARD : *La Fête des Moissons dans la Viguerie de Cabaret*. S.A.S.C. 1907. p. 42. proverbe appliqué aux enfants chétifs non purifiés par le feu de la St Jean (dicton satirique sur « Janet », homme de petite taille).

de Salses, disent avec fierté : *Bal maï l'aucat que la salso* — (Il vaut mieux l'oie que la sauce — jeu de mots languedociens sur *Laucato* : Leucate et *Salso* : Salses).

- 1695 **Gardel** (M^{lle} C.). — *Les divisions territoriales dans l'esprit populaire* — F.A. n° 7 — septembre 1938 — p. 116 — « Les habitants de la région Narbonnaise voisine du bas-arrondissement de Saint-Pons ont bien conscience d'appartenir au Pays-bas, en sont flattés et parlent des « gabaches » (habitants du haut-pays) avec une nuance de dédain...

Autrefois (vers le milieu du siècle dernier), rivalité entre Bize et Sallèles-d'Aude, qui se manifesta un jour de pèlerinage de St Roch (16 août), à Sallèles, pèlerinage fréquenté par une confrérie de pénitents de Bize. Ceux-ci, vexés du dédain réel ou supposé de la part des Sallélois, se munirent une année de bâton (brouts d'amelhè) dissimulés sous leur costume de pénitents et, au moment de la procession, en frappèrent les Sallélois. Une « batadèsto » générale s'ensuivit et, depuis ce jour, les Bizois ne paraissent plus au pèlerinage. Une expression locale : « *Siés emblancat coumo s'anavos à Sant Roc* », indiquerait-elle la couleur du costume de ces anciens pèlerins ? »...

(à suivre)

M. N.

Le Gérant : M. NOGUÉ

LES IMPRIMERIES SABLE - CARCASSONNE